

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE

Le 3 décembre 2025

Séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 3^e jour du mois de décembre 2025 à 20h à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Michel Labbé
Monsieur Frédéric Bonin
Monsieur Alex Chabot

Madame Brigitte Claveau
Monsieur Yvon Morin
Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le Directeur général est aussi présent.

RÉS. : 2512-113

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Moment de réflexion;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 12 novembre 2025;
- 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.2 Réception des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 4.3 Avis de motion - Règlement n° 314-2025 sur la rémunération des élus municipaux et le remboursement des dépenses;
 - 4.4 Avis de motion - Règlement n° 315-2026 relatif à la taxation 2026;
 - 4.5 Date de l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget 2026;
 - 4.6 Date de l'assemblée spéciale pour l'adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2026-2028;
 - 4.7 Signature des Contrats de travail 2026;
- 5.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 5.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 5.2 Redistribution des redevances sur les carrières et sablières – 1^{er} semestre 2025;
- 6.- Sécurité publique et protection incendie :
- 7.- Hygiène du milieu :
- 8.- Aménagement, urbanisme et inspection :
- 9.- Loisirs et culture :
 - 9.1 Adoption du Règlement n° 312-2025 sur le comité consultatif des loisirs;
 - 9.2 Adoption du Règlement n° 313-2025 sur le comité consultatif du festival de la galette;
 - 9.3 Nomination des membres du comité consultatif des loisirs;
 - 9.4 Nomination des membres du comité consultatif du festival de la galette;
- 10.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal;
- 11.- Varia
- 12.- Période de questions;
- 13.- Levée de la séance.

RÉS. : 2512-114

PROCÈS-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2025

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
APPUYÉ par : Monsieur Yvon Morin

Et UNANIMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 12 novembre 2025 soit adopté tel que rédigé, sous réserve de la correction d'une erreur cléricale à la résolution 2511-110 concernant l'acquisition des actifs de Les Loisirs de St-Lazare-de-Bellechasse Inc. où on aurait dû référer au lot 3 586 834 appartenant à cet organisme plutôt qu'au lot 3 586 934. »

RÉS. : 2512-115

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot

Et UNANIMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 3 décembre 2025.

- | | |
|---------------------|--------------|
| ▪ Administration | 22 521,33 \$ |
| ▪ Sécurité publique | 6 874,50 \$ |
| ▪ Transports | 48 207,74 \$ |
| ▪ Hygiène du milieu | 6 660,90 \$ |

▪ Loisirs et culture	3 491,50 \$
▪ Immobilisation	38 377,91 \$

**RÉCEPTION DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le directeur général déclare avoir reçu la déclaration d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil et, en leur nom, les dépose officiellement.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION
**RÈGLEMENT N° 314-2025 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX ET LE
REMBOURSEMENT DES DÉPENSES**

AVIS est donné par Monsieur Yvon Morin, membre du conseil municipal, qu'il sera soumis à l'attention du conseil municipal et sera adopté à une séance subséquente, un règlement sur la rémunération des élus municipaux et le remboursement des dépenses, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion.

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT 315-2026 ÉTABLISANT LE TAUX
DE LA TAXE FONCIÈRE ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2026**

AVIS est donné par Monsieur Michel Labbé, membre du conseil municipal, qu'il sera soumis à l'attention du conseil municipal et sera adopté à une séance subséquente, un règlement établissant le taux de la taxe foncière et tarifs pour l'année 2026, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion.

RÉS. : 2512-116

ASSEMBLÉE SPÉCIALE – BUDGET 2026

Il est PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau
APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot

Et UNANIMENT RÉSOLU, que la séance spéciale prévue pour l'adoption des prévisions budgétaires 2026 soit fixée au 15 décembre 2025 à 19h30.

RÉS. : 2512-117

ASSEMBLÉE SPÉCIALE - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2026-2028

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMENT RÉSOLU, que la séance spéciale prévue pour l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2026-2028 soit fixée au 15 décembre 2025 à 19h30.

RÉS. : 2512-118

SIGNATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL 2026

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé

Et UNANIMENT RÉSOLU, d'autoriser le maire Monsieur Martin J. Côté et le directeur général, Monsieur Patrick Côté, à signer les contrats de travail 2026 avec les employés de la municipalité de même que l'entente salariale des pompiers 2026.

RÉS. : 2512-119

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 312-2025 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS

Il est PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau
APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMENT RÉSOLU, d'adopter le règlement n° 312-2025 sur le comité consultatif des loisirs.

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 313-2025 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF
DU FESTIVAL DE LA GALETTE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé

APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot

Et UNANIMENT RÉSOLU, d'adopter le règlement n° 313-2025 sur le comité consultatif du festival de la galette.

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN LOISIRS

ATTENDU QUE le conseil a adopté le *Règlement numéro 312-2025 sur le Comité consultatif des loisirs*;

ATTENDU QUE ce règlement entrera en vigueur incessamment, le jour de sa publication, conformément à la loi;

ATTENDU QUE suivant les articles 2, 5 et 6 dudit règlement, il appartient au conseil municipal de nommer les membres du Comité consultatif des loisirs et de désigner son président ainsi que son vice-président;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Yvon Morin

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMENT RÉSOLU, de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif des loisirs :

- ✓ Madame Maryse Bilodeau
- ✓ Madame Marie-Claude Côté
- ✓ Madame Vicky Turgeon
- ✓ Monsieur Benoît Boisbouvier
- ✓ Monsieur Gabriel Laliberté

DE désigner Madame Maryse Bilodeau à titre de président du Comité;

DE désigner Madame Vicky Turgeon à titre de vice-président du Comité;

DE préciser que ces mandats et désignations ont une durée de deux (2) ans débutant à l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 312-2025 sur le Comité consultatif des loisirs*.

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DU FESTIVAL DE LA GALETTE

ATTENDU QUE le conseil a adopté le *Règlement numéro 313-2025 sur le Comité consultatif du Festival de la Galette*;

ATTENDU QUE ce règlement entrera en vigueur incessamment, le jour de sa publication, conformément à la loi;

ATTENDU QUE suivant les articles 2, 5 et 6 dudit règlement, il appartient au conseil municipal de nommer les membres du Comité consultatif du Festival de la Galette et de désigner son président ainsi que son vice-président;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot

Et UNANIMENT RÉSOLU, DE nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif du Festival de la Galette :

- ✓ Madame Francisca Breton
- ✓ Madame Marianne Mercier-Therrien
- ✓ Monsieur Paul Morin
- ✓ Monsieur Jean-Danyel Samson
- ✓ Monsieur Frédéric Aubin
- ✓ Monsieur Jonathan Roy
- ✓ Monsieur Louis Chabot
- ✓ Monsieur Alain Côté

DE désigner Monsieur Paul Morin à titre de président du Comité;

DE désigner Messieurs Frédéric Aubin et/ou Jean-Danyel Samson titre de vice-président du Comité;

DE préciser que ces mandats et désignations ont une durée de deux (2) ans débutant à l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 313-2025 sur le Comité consultatif du Festival*.

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et greffier-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 3 décembre 2025.

Patrick Côté
Directeur général et greffier-trésorier

RÉS. : 2512-123

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau
Et UNANIMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h20.

Martin J. Côté
Maire

Patrick Côté
Directeur général